

Décision

Générale

colonial

Décision n° 414 accordant une permission de trois semaines à Houssein Ali Abdabballah .

n° 414

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission en date du 7 avril 1949, formulée par Houssein Ali Abdallah, téléphoniste au secrétariat, général

Vu l'avis favorable de M. le secrétaire général,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Tadjourah, est accordée à Houssein Ali Abdabballah, téléphoniste, 10e échelon, en service au secrétariat général.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 avril 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.